

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

BEAULIEU-SUR-ODON / PLAN N° 1

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

Laval Agglomération

P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:5000

0100200

m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Atelier d'urbanisme

195A rue Eugène Potier

35 000 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Extension des équipements / Bénéficiaire : Commune	ER N° 01	4494,838
Amenagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 02	13973,225

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Sites archéologiques

Zones inondables

Aleas miniers

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Hales à protéger (enjeu fort)

Hales à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Équipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

Ap - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nac - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N11 - STECAL destiné au développement de gîtes

N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises d'habitation

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

BEAULIEU-SUR-LOUDON / PLAN N° 2

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

Laval Agglo

P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:5000

0100200 m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Aménageur d'urbanisme

195A rue Eugène Potier

35 000 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 32 / Bénédictine : CD 53 / ER N° 02		1973,225

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Sites archéologiques

Zones inondables

Aleas miniers

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Hales à protéger (enjeu fort)

Hales à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Équipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

Ap - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N11 - STECAL destiné au développement de gîtes

N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises d'habitation

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

BEAULIEU-SUR-UDON / PLAN N° 3

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

Laval Agglo

P.L.U.1 arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.1 approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:5000

0100200 m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Atelier d'urbanisme

105A rue Eugène Potier

35 000 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Extension des équipements : Bénéficiaire : Commune	ER N° 01	4494,838
Aménagement de la RD 32 : Bénéficiaire : CD 53	ER N° 02	13973,225

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Sites archéologiques

Zones inondables

Aleas miniers

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Hales à protéger (enjeu fort)

Hales à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site Industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Équipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUi - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

Ap - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N11 - STECAL destiné au développement de gîtes

N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises d'habitation

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

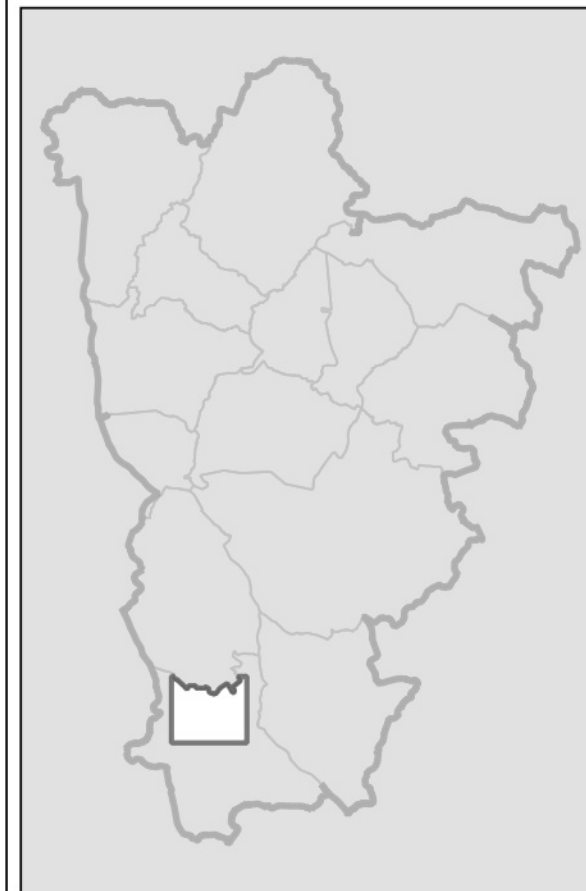
4.2 - Règlement graphique



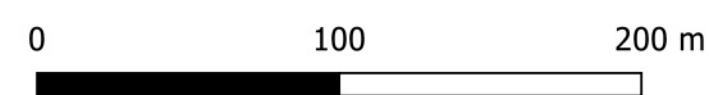
P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :



1:2500



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Extension des équipements / Bénéficiaire : Commune	ER N° 01	4494.838
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 02	13973.225

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Zones inondables
- Aleas miniers
- Lotissements

PRESCRIPTIONS

- | | | | |
|--|--------------------------------|---|---|
| | Hales à protéger (enjeu fort) |  | Éléments de paysage à protéger |
|  | Hales à protéger (enjeu moyen) |  | Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine |
| | Marges d'écueil |  | Bâtiments susceptibles de changer de destination |
|  | Espaces boisés classés |  | Orientations d'aménagement et de programmation |
|  Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque | |  | Zones humides |

ZONAGE

ZONE URBAINE

- | | |
|--|--|
| Ua - Tissu bâti ancien | 1AU - A urbaniser à vocation équipements à court terme |
| Ua - Tissu urbain périphérique | 1AUH - A urbaniser à vocation habitat à court terme |
| Ue - Activités économiques | 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme |
| Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet | 2AUH - A urbaniser à vocation habitat à long terme |
| Uem - Zone d'activités de La Meslerie | |
| Ui - Equipements collectifs | |
| Us - Zone urbaine spécifique | |
- ZONE NATURELLE**

ZONE AGRICOLE

- | | |
|--|--|
| A - Agricole | Naa - STICAL destinée à l'installation d'adrs pour animaux |
| Aa- STICAL destinée à développer des activités non agricoles | Nb - STICAL destinée au maintien et au développement des carrières |
| Ae- STICAL destinée aux activités équestres et hippiques | Nf - Secteur destinée à l'exploitation des forêts |
| Ap - Agricole sans aucune construction | Nl - Secteur destinée à des équipements de loisirs |
| As - STICAL destinée au stationnement | Nl1 - STICAL destinée au développement de gîtes |
| Ar - STICAL destinée à la production d'énergies renouvelables | Nl2 - STICAL destinée au maintien et au développement de camping |
| Nop - STICAL destinée à l'installation de cabanes de chasse et de pêche | Nl3 - STICAL destinée aux loisirs motorisés |
| Rah - STICAL destinée à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation | Nl4 - STICAL destinée aux activités de comité d'entreprise |

- ZONE A URBANISER**
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme
 - 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme
 - 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme
 - 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

- ZONE NATURELLE**
- N - Naturelle
 - Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
 - Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
 - Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
 - Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
 - N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
 - N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
 - N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
 - N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprise